

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 15 JUIN

LA CHAMBRE

Séance du jeudi 14 juin

Les Syndicats professionnels

M. Guillemet demande l'urgence pour sa proposition tendant à donner à l'État le monopole de la rectification de l'alcool.

L'urgence est prononcée par 285 voix contre 222.

M. Guérin, garde des sceaux, prend ensuite la parole.

Le gouvernement tient à ce que toute liberté soit assurée aux syndicats professionnels; mais il ne faut pas qu'ils se transforment en foyer de politique révolutionnaire. Il faut qu'ils restent sur leur terrain.

L'amendement proposé par M. Sembat intéresse l'ordre public.

Il est incontestablement nécessaire de modifier la loi de 1884.

Mais il faut se garder d'aller trop loin.

Il y a à régler la question des anciens ouvriers et patrons qui demandent à entrer dans le syndicat, et celle des syndiqués qui abandonnent le syndicat.

Mais on ne saurait admettre, ni pour l'un ni pour l'autre cas, la liberté absolue et sans conditions que demande M. Sembat.

Il ne faut pas que la qualité d'administrateur de syndicat devienne une profession. Le gouvernement est de cet avis.

En résumé, le gouvernement demande le rejet de l'amendement Sembat et accepte le projet de la commission, sous la réserve d'exiger des syndiqués qui abandonnent la profession, deux ans d'exercice pour pouvoir rester dans le syndicat.

M. Lebon, rapporteur, déclare que la commission est d'accord avec le gouvernement pour repousser l'amendement.

Le président donne une nouvelle lecture de l'amendement Sembat.

« Les syndicats professionnels de personnes exerçant ou ayant exercé la même profession pourront se constituer librement. »

M. Lebon, rapporteur. — Si cet amendement est admis, cela voudra dire que, même après vingt-quatre heures d'exercice de la profession, un ouvrier pourra entrer dans un syndicat.

M. le Président du conseil. — La question de la durée de l'exercice de la profession est réservée.

On vote et par 348 voix contre 203 l'amendement Sembat est repoussé.

M. Descubes présente un amendement relatif aux syndiqués ayant cessé d'exercer la profession. Il demande qu'ils ne puissent rester dans le syndicat que s'ils ont deux ans d'exercice de la profession.

Le gouvernement accepte cet amendement qui est repoussé par 300 voix contre 227.

La Chambre passe au texte de la commission.

« Pourront continuer à faire partie d'un syndicat professionnel les personnes qui auront abandonné l'exercice de la profession.

« Pourront y entrer les personnes qui, ayant exercé pendant plus de deux ans la profession ne l'auront pas quittée depuis plus de dix ans. »

M. Guillemet propose d'ajouter après les mots « qui auront abandonné l'exercice de la profession » les mots « et qui n'exerceront pas une autre profession ».

Si l'on permet à des cabaretiers d'être députés, on ne peut leur permettre d'être membres de syndicats de mineurs ouvriers. N'ont-ils pas tout intérêt à ce qu'une grève se déclare.

M. Basly. — Ne payez-vous pas des chopes pour votre élection?

M. André Lebon, au nom de la commission, repousse l'amendement. Il ne faut pas retenir d'une main ce qu'on a donné de l'autre.

La Chambre ne peut pas émettre un vote qui aurait une portée hostile aux syndicats professionnels.

Si la Chambre acceptait l'amendement de M. Guillemet, c'est la cause de la liberté qu'elle compromettrait.

Le président du conseil, M. Ch. Dupuy, déclare que le gouvernement appuie l'amendement de M. Guillemet.

La liberté que l'on réclame pour les ouvriers c'est la liberté de la grève.

La Chambre et le gouvernement sont d'accord pour désirer que les syndicats fonctionnent régulièrement et librement, mais il faut qu'ils se maintiennent sur le terrain professionnel.

Le gouvernement demande à la Chambre d'accepter l'amendement, au nom même de la loi sur les syndicats professionnels.

M. Mirman fait observer que l'on exclut des syndicats les ouvriers en chômage.

M. Guillemet ajoute que son amendement ne vise que des ouvriers qui ont définitivement abandonné la profession.

Le président donne une nouvelle lecture de l'amendement de M. Léon Guillemet: « Pourvu qu'il n'exerce pas une nouvelle profession. »

M. Camille Pelletan. — Ajoutez: « et pourvu qu'il puisse vivre de ses rentes. »

On procède au scrutin. Par 188 voix contre 177, l'amendement Guillemet est adopté.

(Le cabinet n'a échappé à un grave échec que grâce à l'appoint des voix de Droite.)

M. Jaurès demande le renvoi du projet de loi à la Commission, afin de permettre au gouvernement de se mettre d'accord avec lui-même.

M. Dupuy dit que le gouvernement ne s'est pas déjugé et qu'il se félicite de l'adoption d'un amendement qu'il a soutenu dès le premier moment.

Devant les réclamations contradictoires de l'assemblée, M. le président soumet à la Chambre la question de savoir si elle veut considérer le vote émis sur l'amendement Guillemet comme un vote de simple prise en considération.

Le renvoi est refusé par 313 voix contre 493.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La loi des Fabriques

Lorsqu'il y a quelques mois, M. de Baudry-d'Asson demandait au gouvernement des explications sur le caractère de la loi des Fabriques et sur son application, les amateurs de concia-

tion systématique déclarèrent que le vaillant député vendéen s'était montré fort imprudent et risquait de compromettre les pourparlers engagés entre les diplomates de la curie romaine et les francs-maçons de la direction des cultes.

On prétendait que la question des Fabriques étant une question mixte relevant à la fois de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, une commission étudiait les modifications à apporter au règlement concernant les Fabriques.

M. de Baudry-d'Asson n'était pas la dupe de ces promesses et si, à cette époque, la Droite s'était associée à son interpellation, le Gouvernement eût été obligé de fournir des explications catégoriques et une fois de plus l'hypocrisie eût été démasquée.

On estima qu'il était plus sage et plus habile de se tenir sur la réserve et d'attendre les événements.

M^r d'Hulst prononça un savant discours et l'on attendit.

Et tandis que les Catholiques attendaient sous l'orme que l'Esprit nouveau vint régénérer la Législation maçonnique, l'Administration appliquait tout simplement le règlement sur les Fabriques.

De hautes influences agissaient sur les Evêques et les Curés pour les empêcher de protester publiquement.

Le mot d'ordre était qu'il fallait, si l'on ne se résignait pas à obéir aux prescriptions administratives, les considérer comme non avenues, et suivre les règles anciennes de comptabilité comme si le nouveau règlement n'eût pas été édicté.

Les catholiques ne se mettant pas en état de résistance ouverte et ne défendant pas leurs droits avec l'énergie que devait leur inspirer la justice de leur cause, le gouvernement fut bien rassuré, et il n'eut plus aucun ménagement.

Il supprima brutalement le traitement de l'archevêque de Lyon, refusa au Pape l'élevation de M^r Perraud au cardinalat, et signifia à l'épiscopat d'avoir à se soumettre sans protester.

Il connaît le tempérament du parti catholique français, et n'ignore pas qu'une loi dénoncée scélérate lorsqu'elle est promulguée, ne tarde pas à devenir une loi acceptée et obéie, pour peu que le gouvernement puisse l'appliquer pendant quelques mois.

Or, voilà six mois que la scélérate loi sur les Fabriques fonctionne dans un certain nombre de diocèses; la partie est gagnée par le gouvernement et on peut appliquer à la loi des Fabriques les douloureuses réflexions que suggérait à l'évêque d'Annecy le spectacle de la France catholique, acceptant par lassitude la législation maçonnique, oubliant de protester et de résister, et finissant par s'habituer à considérer comme définitivement perdues les libertés qu'on lui a ravies et qu'elle n'a pas su ou voulu défendre.

Mais il ne suffit pas au gouvernement que les évêques ne protestent plus, il ne lui suffit pas que la loi soit acceptée et obéie dans divers diocèses, il veut atteindre les Fabriques qui, tout en s'abstenant de protester, n'exécutent que les prescriptions ministérielles et ne dressent pas exactement leur comptabilité d'après le nouveau règlement.

Une proposition complémentaire à la loi des Fabriques vient d'être présentée par un groupe de députés, qui font partie de la majorité ministérielle.

Non seulement il ne s'agit pas d'apporter des atténuations à la loi des Fabriques, mais on y ajoute quelques prescriptions encore plus rigoureuses.

Et comme pour se railler de ces pauvres catholiques spoliés et résignés, les auteurs de la proposition invoquent les intentions bienveillantes du législateur et, avec une ironie dont les évêques raliés pourront apprécier le bon goût, ils affirment que la préoccupation constante des rédacteurs du décret sur les Fabriques a été, en édictant ce décret spoliateur, d'atténuer la rigueur souvent extrême des règles générales de la comptabilité publique.

On ne se moque pas plus agréablement et plus cyniquement des gens que l'on dépouille.

La faveur dont on a comblé les Fabriques en les astreignant aux nouveaux règlements n'ayant pas été suffisamment appréciée par quelques conseils de fabrique défilants et récalcitrants, M. A. Lebon et ses collègues ont résolu de leur accorder une nouvelle faveur.

Désormais, les Fabriques qui ne se conformeront pas rigoureusement aux lois et règlements seront déchues de leur recours contre les communes, lorsque leur budget sera en déficit.

Le Diocèse de Paris, où la loi est cependant appliquée, et dont la résignation a été exemplaire, est l'objet de quelques dispositions spéciales, et la Ville de Paris cessera d'être tenue de pourvoir au logement des ministres du culte ou de leur servir une indemnité représentative.

Ainsi s'affirme l'Esprit nouveau, ainsi répondent les sectaires de la République aux actes de soumission de l'Episcopat et du Clergé raliés.

Que fera-t-on? Résister; cela sent bien la vieille méthode réfractaire.

On protestera en de beaux discours et d'éloquents écrits, et puis on se résignera, on s'habitue à tout subir.

Et s'il se trouve encore un Baudry-d'Asson pour résister, il se trouvera toujours un M^r d'Hulst pour blâmer son imprudence et pour conseiller le silence quand il faut agir.

Et c'est ainsi que peu à peu les droits, les libertés, les intérêts de l'Eglise sont sacrifiés et livrés.

Ce n'est pas encourageant.

Charles Dupuy.

(Extrait de la Gazette de France du 13 juin.)

AFFAIRES MAROCAINES

Par force majeure, par intérêt, on devait s'entendre; on s'entend déjà.

D'après les dernières dépêches, la France, l'Espagne et l'Angleterre se seraient mises d'accord pour reconnaître le nouveau souverain, dès que les grands centres marocains se seraient prononcés.

On sait ensuite par les journaux que cette entente des puissances a été favorablement appréciée par l'opinion anglaise. D'autre part, les chefs des diverses chancelleries, réunis à Tanger, ont arrêté un plan d'action commune.

On est convenu d'éviter tout ce qui pourrait surexciter les populations musulmanes et, pour cela, de ne point montrer encore les navires européens sur les côtes marocaines, mais de les tenir prêts dans les ports voisins du Maroc, tels que Cadix, Oran, Gibraltar, d'où ils pourraient être envoyés rapidement sur les points du littoral où leur présence serait nécessaire. Si ce n'est pas là tout à fait l'entente cordiale, c'en est au moins l'apparence.

Au fond, c'est l'Angleterre qui est le point de mire de toutes les inquiétudes. Elle en a usé, jusqu'ici, en toutes les occasions, mais surtout dans le règlement des questions méditerranéennes, avec un tel sans-façon qu'on peut redouter de sa part toutes les audaces. Cependant, il ne faut pas oublier que ces dernières tentatives au Maroc ont piteusement échoué. Se hasarderait-elle à demander à la force des armes ce que les fantaronnades de ses consuls n'ont pu lui donner? Risquerait-elle un coup sur Tanger? Si elle le risquait, trouverait-elle des complices?

Oui, peut-être en Italie et en Allemagne.

Mais pour de telles entreprises il ne suffit pas de l'assentiment de quelques-uns, il faut celui de tous. Or, des peuples européens, il en est toujours deux au moins qui ne consentiront jamais à laisser l'Angleterre s'installer à Tanger. Nous d'abord, et ce brave petit peuple espagnol qui a récemment refusé de signer avec l'Angleterre un traité modelé sur le traité anglo-congolais et visant le partage entre les deux parties contractantes des Etats chérifiens.

Dans cette affaire, nous sommes donc certains d'être avec l'Espagne au moins — et c'est assez. On ne fera rien sans nous, et comme on ne veut ni ne peut rien faire avec nous, — on ne fera rien.

INFORMATIONS

Affaires marocaines

La division détachée de l'escadre de la Méditerranée est arrivée à Oran.

Le *Lalande* a fait route pour Tanger.

Le services maritimes postaux

La commission des services maritimes postaux, revenant sur une résolution antérieure, a décidé qu'un seul des trois courriers faisant le service Marseille-Tunis ferait escale à Bizerte.

Application du tarif réduit des chemins de fer aux militaires et marins

Le ministre des travaux publics, après accord tant avec ses collègues de la guerre, de la marine et des colonies qu'avec les compagnies de chemins de fer, vient de régler à nouveau, en tenant compte des lois, décrets ou règlements militaires intervenus dans ces dernières années, l'application aux militaires

et marins du tarif réduit fixé par le cahier des charges des compagnies.

Appel formé par M. Calvignac

M. Calvignac, maire de Carmaux, a fait appel, devant le Conseil de Préfecture du Tarn, de l'arrêté annulant son élection comme maire de la commune de Carmaux, alors qu'il était encore sous le coup de la révocation de ces fonctions.

Suspension du maire d'Arles

M. Tardieu, maire d'Arles, ancien conseiller général, à la suite d'irrégularités constatées dans la gestion des finances municipales, vient d'être suspendu de ses fonctions.

Explosion de gaz à l'Ecole militaire

Une explosion de gaz s'est produite hier matin à l'Ecole militaire, dans la cuisine du 2^e régiment de cuirassiers. Heureusement il n'y a eu aucun accident de personnes; tout se borne à des dégâts matériels.

Chansons proscrites en Allemagne

Un arrêté ministériel défend la vente et le colportage en Alsace-Lorraine des *Chansons de l'avenir*, recueil de chants patriotiques édité à Paris.

Accident à Berlin

Un support en fer du nouvel hôtel des postes de l'empire, en construction, dans la Mauerstrasse, s'est brisé.

Une personne a été tuée et quatre ont été blessées.

Le mariage civil en Hongrie

On attend, pour mercredi prochain, le vote de la Chambre des magnats sur la loi du mariage civil obligatoire dont le résultat paraît fort douteux.

Expulsion de Suisse d'un anarchiste allemand

Le conseil fédéral a expulsé l'anarchiste allemand Kuennel arrêté à Zurich.

Représailles vinicoles de l'Autriche

La presse autrichienne s'occupe de la proposition déposée à la Chambre des députés française par M. Turrel pour élever les droits sur les vins, la farine, les bois et les moutons austro-hongrois. L'officier *Fremdenblatt* dit à ce sujet que, si cette proposition était adoptée, l'Autriche-Hongrie serait amenée à exercer des représailles sur les produits français.

Incendie d'une fabrique d'allumettes à Naples

A Naples, deux ouvrières, employées dans une fabrique d'allumettes, ayant eu une querelle, se jetèrent des boîtes contenant des allumettes; celles-ci prirent feu et incendièrent la fabrique.

Deux cents ouvrières, terrifiées, se jetèrent par les fenêtres. Plusieurs d'entre elles ont été grièvement contusionnées.

Le feu a été éteint après cinq heures de travail.

Immense incendie à Panama

Un incendie a éclaté à Panama. 235 bâtiments ont été détruits.

L'incendie s'étend toujours. L'eau manque.

Actuellement, les dégâts atteignent un million et demi de dollars.

JAUÈS LE SYBARITE

(Dédié aux mineurs de Carmaux)

Un petit monsieur débouche en coup de vent sur le quai de la gare au moment où le train de Paris va partir; il arrête un employé:

— Faites-moi ouvrir un coupé-lit.

— Il n'y en a pas dans ce train.

— Comment, pas de coupé-lit! En voilà une sacrée Compagnie. On nous prend pour des chiens.

Et le monsieur monte en bougonnant dans un compartiment de 1^{re} classe qu'il juge indigne de contenir sa personne.

En voilà une « sacrée Compagnie » qui ne tient pas à la disposition des apôtres socialistes de la guerre civile des coupés-lits!

Or, le voyageur en question n'est autre que l'illustrissime JAUÈS, retour de Graissessac et de Carcassonne.

(Extrait du *Messenger de Toulouse*.)

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Visite d'un prince russe à l'Ecole de cavalerie de Saumur

Le prince Gagarine, colonel dans l'armée russe, a visité, aujourd'hui, l'Ecole d'application de cavalerie.

A cette occasion, il y a eu ce matin une reprise extraordinaire dans le manège des écuyers.

Un déjeuner, réunissant les officiers supérieurs et plusieurs autres officiers de l'Ecole, a été offert au prince par M. le colonel Raymond, commandant l'Ecole.

Le ministre de la guerre avait, dès hier soir, prévenu le commandant de l'Ecole de la venue du prince.

Le colonel Gagarine quittera ce soir Saumur.

Les officiers serbes à l'Ecole de cavalerie de Saumur

MM. Andonovitch et Babitch, lieutenants, et Christich, sous-lieutenant, de la cavalerie de l'armée serbe, sont autorisés à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

Accident à l'Ecole de cavalerie

Ce matin, un sérieux accident s'est produit pendant une reprise de manège.

M. A..., lieutenant d'instruction, a été désarçonné et son cheval lui a piétiné le corps. On craint de graves lésions internes.

Passages de troupes

AVIS

Le 135^e régiment d'infanterie — à l'effectif de 47 officiers, 1,206 sous-officiers, caporaux et soldats, 26 chevaux — partira d'Angers jeudi 21 juin pour se rendre au camp du Ruchard, et logera à Saumur du vendredi 22 au samedi 23 juin, dans les sections de Nantilly, Saint-Pierre, Beaulieu et le Petit-Puy.

Au retour, ce régiment logera, du samedi 7 au dimanche 8 juillet, dans les sections de Saint-Nicolas, des Ponts et de la Croix-Verte.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 juin 1894.

Le Maire, Dr PÉTON.

Vote de nos députés

Sur la proposition de M. Chapuis tenant à ce que les scrutins publics aient lieu à la tribune.

Pour, 14; contre, 483.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

— Sur le nouveau texte de l'article 84 du règlement ainsi conçu:

« Il est procédé au scrutin public dans les formes suivantes:

« Le président invite les députés à prendre leurs places. Chaque député a trois bulletins de vote sur lesquels son nom est imprimé. Les bulletins rouges expriment l'adoption, les bulletins bleus la non-adoption, les bulletins blancs l'abstention. Les huissiers, etc. », le reste comme à l'article actuel. »

Pour, 177; contre, 342.

MM. Coudreau et Guignard ont voté pour.

On voté contre: MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

M. de Grandmaison n'a pas pris part au vote.

Perception de Saumur

AVIS. — Les contribuables sont invités de la manière la plus pressante à effectuer le paiement de leurs impôts avant le 1^{er} juillet, délai de rigueur, en raison des attributions à faire sur les recouvrements pour le deuxième trimestre 1894.

AVIS AU PUBLIC

Retrait des monnaies divisionnaires d'argent italiennes.

Ainsi qu'il a été annoncé précédemment, les monnaies divisionnaires d'argent italiennes n'auront plus cours en France à partir du 25 juillet prochain.

Dans leur intérêt, les particuliers sont invités à échanger avec les caisses publiques et à ne plus utiliser dans leurs transactions jour-

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

XII
MYSTÈRES

A l'heure où M. de Villiers et son fidèle Benoît causaient dominos, landau et livrée, on parlait aussi livrée, voiture et dominos, dans la modeste demeure du général Daniel O'Brien, située rue d'Amsterdam, non loin de la barrière de Clichy.

La maison du général avait un petit jardin, comme presque toutes celles de ce quartier nouveau. A l'extrémité du jardin, un pavillon s'élevait au centre d'un bouquet d'arbres; derrière le pavillon, une porte de sortie donnait sur la rue de Parme.

Georges Leslie et Towah logeaient dans le pavillon.

Il faut le désert pour la chasse à l'homme. Dès la première nuit de son séjour à Paris, Towah était rentré découragé. Il passa la seconde nuit à guetter les passants et à regarder sous les persiennes, partout où se moutraient

une lueur; ce moyen ne lui réussit pas mieux que l'autre.

Sa troisième nuit, commencée sur le quai d'Orsay, où nous l'avons trouvé dans l'embrasure de la porte basse du jardin de Boistrudan, devait aboutir à un succès inespéré.

Towah savait où trouver Mohican, et désormais Mohican appartenait à Towah.

A l'heure où nous entrons chez le général O'Brien, Towah était dans la retraite qu'on lui avait assignée, couché tout de son long sur le sol. Le général et Georges Leslie s'entretenaient dans la chambre voisine, éclairée par une seule lampe dont la lumière, projetée jusque dans le trou, frappait obliquement la face de l'Indien. Il avait les yeux fermés; ses traits, hâves et marqués d'anciens tatouages, portaient, en outre, la trace de deux profondes morsures.

Le chien Mohican s'était vengé avant de mourir étranglé.

— Il a une porte de derrière, disait le vieux général qui gardait cette idée fixe depuis son entrevue avec le vicomte; faites bien attention qu'il a une porte de derrière!

— Nous y mettrons le verrou, répliqua Georges Leslie en parcourant les papiers que Daniel O'Brien venait de lui remettre.

C'était l'acte de vente à fonds perdu avec la contre-lettre.

— Je ne suis pas très fort en affaires, reprit Leslie; M. Lemesle vous a-t-il bien affirmé que cela suffisait?

— Parfaitement, mais le vicomte a une porte de derrière.

— Je vous dis, mon cher ami, que nous la condamnerons.

Il y eut un silence, pendant lequel Georges examinait les papiers en rêvant.

— Voici qu'Ellen est riche... murmura-t-il.

— Pourvu que le vicomte meure avant vous, amenda O'Brien.

— Le vicomte mourra avant moi! Il faut que la fille d'Ellen ait tout le bonheur que Dieu peut donner aux mieux aimées parmi ses créatures. Je vous remercie de tout mon cœur de cordial appui que vous m'avez prêté en cette occasion, général.

— *Begorra! ma bouchal!* comme nous disons là-bas en Irlande, s'écria O'Brien, j'en aurais fait dix fois plus pour vous obliger, mon cher enfant; mais il y eu a bien une part pour ma petite Héloïse, dont je raffole. L'idée que ce coquin de vicomte pourrait être son mari....

— Soyez tranquille! voulut interrompre Georges.

— Je suis tranquille, corbleu! attendu que je l'assommerais plutôt de ma propre main! A présent, mon jeune ami, donnez-moi mon bout de rôle à étudier. Qu'allons-nous faire?

Georges plia ses papiers et les mit dans un portefeuille.

— Si vous aviez une fille, général, dit-il avec une certaine émotion dans la voix, répondez-moi bien franchement, me la donneriez-vous?

— Mon fils est mort, prononça le vieillard lentement et d'une voix pleine de tristesse: voilà déjà bien des jours que je suis seul en ce monde, Georges, je vous aime depuis la première heure où je vous vis. Au lit de mort de mon pauvre enfant chéri, nous parlâmes de vous; il me dit: « Vous le reverrez, père, il sera votre fils ». Vous souvenez-vous, Georges, un soir que je vous rencontrai seul et bien triste le long du quai du Louvre? Nous nous accoudâmes sur le parapet, je vous dis: « Allons, corbleu! jeune homme, épanchez-moi ce cœur-là tout de suite, où je me fâche!

— Oui, murmura Leslie en souriant, je me

naliers les monnaies italiennes dont il s'agit, étant donné le court intervalle qui sépare de l'époque de leur retrait de la circulation.

LE PUY-NOTRE-DAME

Arrestation d'un déserteur-voleur

Dans la soirée du 12 juin, un déserteur du 3^e régiment d'infanterie de marine, Alexandre Rouhaud, conduit à Paris par les gendarmes de La Rochelle, échappait à ses gardiens en descendant du train en gare de Saumur, escaladait la barrière et disparaissait dans la ville. Les gendarmes saumurois, se substituant à leurs collègues, opérèrent des recherches qui restèrent infructueuses, quand ils apprirent d'un cabaretier qui s'enquerrait des motifs de leur expédition nocturne, que le déserteur en question lui avait demandé la route de Montreuil-Bellay.

On télégraphia immédiatement à la gendarmerie de Montreuil qui, mercredi matin, battait les environs et découvrit le déserteur sur le territoire du Puy-Notre-Dame. A l'aspect des gendarmes, Rouhaud pris la fuite parmi blés et vignes. On le rattrapa et il expliqua les motifs de sa désertion. Il allègue qu'il se trouvait trop malheureux au régiment et qu'il voulait retourner dans sa famille.

Déserteur, c'était déjà gentil; mais, en outre, Rouhaud venait de commettre un vol. Il avait soustrait, dans un champ, un gilet appartenant au sieu Fuzeau, de la Salle, commune de Montreuil-Bellay. Ce dernier raconta sa mésaventure aux gendarmes: Rouhaud portait, en effet, sous sa tunique, le gilet qu'il avait ramassé, dit-il, comme objet perdu.

ANGERS

Evasion au Palais de Justice

Avant-hier, un fait assez bizarre s'est passé au Palais de Justice d'Angers.

Un détenu, accusé de vol qualifié, s'est évadé de la chambre de sûreté, où il était enfermé en attendant sa comparution devant M. le juge d'instruction.

Pour accomplir son évasion, il s'est servi d'un couteau, avec lequel il a fracturé la serrure.

Une fois sorti de la salle, et après avoir parcouru tout le sous-sol du Palais, il est venu se réfugier dans l'écurie de M. Grangé.

Ayant été aperçu à cet endroit par M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction, par tous les concierges du Palais et par quatre agents de la sûreté, il sauta par-dessus le mur de clôture et se réfugia chez M. Bessonneau, où il fut arrêté.

Les agents lui ayant demandé pourquoi il était parti, il répondit qu'il avait envie de prendre l'air.

Il fut ramené au parquet et écroué à la prison, en attendant sa comparution devant la Cour d'assises.

souviens de cela, digne homme! excellent ami!

— Vous me racontâtes votre histoire, Georges, modestement et timidement; car vous avez toujours peur, on le croirait, de voler l'admiration de qui vous écoute. Votre histoire n'était pas longue alors, vous n'aviez que vingt ans. Depuis, vous avez traversé la mer, vous avez eu d'autres batailles et d'autres souffrances. Je vous ai revu après cinq ans écoulés: j'ai lu de nouveau dans votre âme blessée. J'y ai cherché en vain la haine, la haine que j'aurais à votre place, moi qui suis pourtant, à ce qu'ils prétendent, un honnête gentilhomme et un soldat loyal. Depuis cinquante ans que je porte une épée, je n'ai jamais trouvé d'homme plus vaillant que vous, Leslie! Leslie, depuis cinquante ans que je cours le monde, je n'ai jamais ouvert un plus beau livre que votre cœur! Oui, oui, je vous donnerais ma fille avec bonheur, avec reconnaissance, et vous me faites regretter de ne m'être pas remarié quand j'étais jeune encore, voyez-vous, car j'aurais peut-être une fille, en effet, et je serais votre père!

Il avait en vérité des larmes dans les yeux.

(A suivre.)

Accident mortel à Langeais

Le nommé Bourgoïn, faisant depuis treize ans le service des postes de Cléré à Langeais, était à la veille de quitter l'administration. Son service expirait, en effet, hier jeudi.

Mercredi matin, comme de coutume, il est allé prendre les sacs au train de deux heures 10 minutes et s'est fait accompagner de son successeur.

Par suite de quelle fatalité sa blouse s'est-elle trouvée prise par la locomotive? C'est ce qui est impossible de dire. Toujours est-il qu'il a été traîné pendant une quarantaine de mètres et que, finalement, il a été pris par une roue qui lui a broyé les deux cuisses.

Dégagé non sans peine, il a été transporté dans une salle d'attente, où il est mort à cinq heures du matin, au milieu de quelques amis qui ont été témoins de ses atroces souffrances.

Ce malheureux était marié et père de famille.

Etat-civil de la ville de Saumur

DECES

Le 13 juin, — Emilie Betel, cuisinière, 36 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 14. — Régine-Andrée Bontemps, 14 mois, rue Verte.

BULLETIN FINANCIER

14 juin 1894.

L'hésitation qui régnait depuis quelques jours sur nos marchés paraît avoir disparu aujourd'hui et nos rentes reprennent sensiblement sur hier.

C'est du reste dans deux jours qu'on détache le coupon du 3 0/0 et il faut tenir compte de ce fait pour expliquer la fermeté.

Le bilan de la Banque de France publié aujourd'hui accuse avec le dernier des différences insignifiantes.

Le 3 0/0 finit à 100 80, le 3 1/2 à 106 95. Les actions de nos grands établissements de crédit sont fermes. Nous laissons le Foncier à 962 50. Le Crédit Lyonnais à 741 25.

La Société Générale se maintient ferme. Nos grands chemins faibles au début sont en reprise sensible en fin de séance. Le découvert paraît se racheter.

Les fonds étrangers sont très bien tenus. La fin de la crise ministérielle fait monter l'Italien à 79 50. Il n'avait du reste ces derniers jours manifesté aucune hésitation. Reprise sensible de l'Extérieure à 65. Les fonds ottomans sont bien tenus.

En Banque, les valeurs de cuivre sont encore lourdes. L'action des mines de Langlaagte se négocie à 122 50.

DE LAVIGERIE,
23, place Vendôme, Paris.

VARIÉTÉ

Saint Médard et sainte Pétronille

Eh bien, il pleut passablement depuis quelque temps! C'est sans doute pour contrarier les prophètes qui avaient annoncé de nouveau une année sèche pour 1894. Il a plu le 8 juin à la Saint-Médard. Bien mieux, il a plu le 31 mai à la Sainte-Pétronille, hélas! et, circonstance aggravante, le 11 juin saint Barnabé n'a pas arrangé les choses. Nous voilà sans doute avec quarante jours pluvieux. « Quand il pleut à la Saint-Médard, il pleut quarante jours plus tard. » Et Pétronille a parlé et, quand Pétronille ouvre son parapluie, c'est bien plus grave que saint Médard.

Tous ces pronostics sont mauvais et sont loin d'annoncer une année sèche. Il est vrai que la Saint-Médard du 8 juin, comme la Sainte-Pétronille du 31 mai, sont de faux saints pluvieux. On trouve des traces du dicton bien avant le treizième siècle, dès 1382, c'est-à-dire avant la réforme grégorienne du calendrier.

En supprimant douze jours, on fit avancer d'autant plus la place de chaque saint et la vraie Sainte-Pétronille tombait jadis douze jours plus tard, soit le 12 juin, et la Saint-Médard le 20 juin. A cela près, c'est exact.

Mais comment se tirer d'affaire avec tous ces pronostics contradictoires? Il pleut à la Saint-Médard, le vrai ou le faux, mais où? A Paris, la pluie tombe; à Orléans il fait beau. Sainte Pétronille est mouillée en Bretagne, elle est

sèche en Normandie. Barnabé se fâche à Orange et reste clément à Bordeaux. Comment lire le temps qu'il fera dans ce grimoire? Bien embarrassants les saints pluvieux. Ils finissent toujours par avoir raison, quelle que soit leur opinion. Et le préjugé du treizième siècle subsiste toujours; il règne non seulement en France, mais dans une grande partie de l'Europe centrale. Saint Médard est très redouté en Allemagne, en Belgique, en Autriche, en Italie, en Suisse, etc. Et il en sera ainsi pendant encore de longues années. Le dicton traduit probablement un fait vrai en général: vers le solstice, le temps établi, beau ou mauvais, se maintient tel pendant un certain nombre de jours. La statistique météorologique n'est pas défavorable à cette manière de voir.

Quoi qu'il en soit, et comme il faut toujours avoir le courage de son opinion, il nous faut bien rappeler que les années humides survenaient quand les déclinaisons extrêmes de la lune étaient de 18°, 24°, 26° et 28°. En ce moment les déclinaisons extrêmes touchent à leur maximum; elles atteignent 28° 23'. Si le fait se vérifie comme précédemment, nous aurions donc réellement en perspective une année humide, assez froide et surtout nébuleuse. C'est surtout l'absence du soleil qu'il faut redouter au point de vue agricole. La nébulosité nuit considérablement au développement des végétaux.

Nous nous trouvons en 1894 à peu près dans la situation où nous étions en 1875 et en 1856. L'année 1875 a été pluvieuse. On a relevé 622 millimètres d'eau, dont 24 en mai, 82 en juin, 82 en juillet, 73 en août, 32 en septembre. Nous avons déjà eu 40 millimètres en mai 1894. En 1856, nous avons en 555 millimètres au total, dont 117 en mai, 48 en juin, 54 en juillet, 53 en août et 50 en septembre. Y aura-t-il analogie en 1894? Evidemment on ne saurait le dire. Nous voulions simplement faire remarquer que les présages sont mauvais, si réellement il y a quelque périodicité dans la succession des années pluvieuses. Nous verrons bientôt si l'événement confirme la règle.

FAITS DIVERS

UN CHIEN ENRAGÉ

Un lieutenant du 19^e chasseurs à cheval avait été mordu, ces jours derniers, par son chien; la bête, abattue, a été examinée par le vétérinaire, qui a reconnu que l'animal était atteint d'hydrophobie, et l'officier est parti immédiatement pour Paris pour se faire soigner à l'Institut Pasteur.

Plusieurs hommes du régiment, qui avaient été également mordus par le même chien, sont partis mercredi matin pour Paris, accompagnés du vétérinaire, qui emporte la tête de l'animal.

Le colonel commandant le régiment a donné immédiatement l'ordre d'abattre tous les chiens du quartier, même ceux de prix, appartenant aux officiers; ils ont été pendus mardi soir.

LES CHEVEUX ROUX

D'après une carte dressée par le docteur Topinard, la Drôme est le département français qui possède le plus d'habitants aux cheveux roux.

Après, nous trouvons encore beaucoup de roux dans Saône-et-Loire, dans l'Aisne et dans la Meuse.

Les départements où il y en a le moins sont le Lot, la Haute-Garonne, la Corse et surtout le Var.

Le meilleur remède contre les vices du sang est la **Tisane Dussolin**. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Vendredi, 2 h. du soir.

Incendie, à Paris, rue Barbette

Un incendie d'une grande violence a éclaté, hier matin, au n° 13 de la rue Barbette, quartier des Archives, occupé par M. Berton, gainier. Trois pompiers ont été grièvement blessés.

La maison est presque complètement détruite; et les dégâts sont évalués à 200,000 francs.

Un officier blessé par un général

Un grave accident s'est produit, hier, au fort de Charenton.

Le général Edon inspectait le corps d'officiers après avoir passé en revue le 4^e de ligne. Il examina le revolver du sous-lieutenant Schiffmacher, que celui-ci avait négligé de décharger, fit jouer la gachette: le coup partit et l'officier tomba, frappé en pleine poitrine.

On a transporté à l'hôpital militaire le sous-lieutenant qui n'est âgé que de 24 ans. L'extraction de la balle n'a point encore été opérée.

Le général Edon est très profondément affecté de cet accident.

Le nouveau Sultan du Maroc

TANGER. — Abd-el-Aziz a été reconnu sultan par les autorités marocaines et les ministres européens. Le ministre de l'intérieur seul a fait une objection. La proclamation aura lieu à midi, à la mosquée, en présence de la population.

HAVAS.

Bulletin Météorologique du 15 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.	au-dessus 16°
Ce matin, à 8 h.	au-dessus 15°
Midi,	au-dessus 21°
Hausse, 768 m/m	
Baisse, 1 m/m	
Température minima de la nuit	au-dessus 11°

MARCHÉS

BAUGÉ, 11 juin

Froment, le double-décalitre, 3 fr. à 3 40. — Seigle, 2 40 à 2 50. — Méteil, 2 70 à 2 90. — Orge, 2 50 à 2 60. — Avoine, 2 25 à 2 35. — Chênevis, 4 à 4 50. — Haricots, 4 à 5 fr. — Sarrasin, 2 40 à 2 50. — Noix, les 50 kil., 14 50 à 12 fr. — Pommes de terre, le double-décalitre, 1 10 à 1 30. — Foin, les 1,050 kil., 90 à 100 fr. — Paille, les 1,050 kil., 80 à 90 fr. — Beurre, le demi-kil., » 95 à 1 05. — Œufs, la douzaine, » 80 à » 90. — Poulets, la couple, 3 à 5 fr. — Canards, la couple, 3 à 4 50. — Pigeons, la couple, 1 50 à 1 60. — Bœuf ou vache, le kil., 1 40 à 1 70. — Veau, 1 60 à 1 80. — Mouton, 1 80 à 2 40. — Porc, le kil., 2 fr. — Farine, les 100 kil., 28 à 30 fr.

BOURGUEIL, 12 juin.

Froment (l'hectol.), 15 fr. — Seigle, 10 50. — Orge, 14 fr. — Avoine, 10 50. — Pommes de terre, 18 50. — Haricots de Soissons, 35 fr. — Haricots rouges, 32 fr. — Bœuf, le kilo, 1 60. — Veau, 2 fr. — Mouton, 2 05. — Porc, 1 90. — Veaux sur pieds, le kil., 0,90. — Œufs, la douzaine, 0,75. — Poulets, la couple, 4 60. — Canards, 4 20. — Oies, 9 fr. — Dindons, 14 fr. — Beurre, le kil., 1 80.

CONSEILS ET RECETTES

POUR NETTOYER LES VÊTEMENTS DE DEUIL

En Bourgogne, où l'on a coutume de porter des deuils très longs, on nettoie le crêpe, la grenatine et les étoffes de deuil en les imbibant d'eau de lierre. On se sert d'une poignée de feuilles de lierre bouillies pour enlever les taches; on rince, toujours dans une eau de lierre plus légère, et les étoffes sont complètement remises à neuf, conservant leur brillant et leur lustre primitifs.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUIN

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	100 75	— Obl. 3 0/0 nouv.	456	Gaz pour l'étranger	600	— 4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	101 40	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable	100 40	Lyon-Méditerranée	1360 50	Gaz Compagnie parisienne	1085	— 3 0/0 or 1891	89 12	OBLIGATIONS	
3 1/2 1891	106 85	— Obl. 3 0/0	455	Cie Transatlantique	345	Credit foncier égyptien	—	Chemins Brésiliens 4 1/2	
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1130	Omnibus de Paris	—	VILLE DE PARIS	—	Eaux Compagnie générale 3 0/0	
Banque de France	3980	— Obl. 3 0/0 nouv.	441 50	Suez (actions)	2868	Oblig. 1855-60 3 0/0	576	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	
Comptoir national d'Escompte	505	Nord	1805	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0	551	Fiv. s-Lille	
Credit Foncier	960	— Obl. 3 0/0 nouv.	459 25	Anglais 2 3/4	101 25	— 1869 3 0/0	430	Transatlantique 3 0/0	
Credit Industriel	550	Orléans	1448	Autriche 4 0/0 or	98 40	— 1871 3 0/0	422	Panama 1 ^{re} série 6 0/0	
Credit Lyonnais	741 50	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	459 25	Egypte Dette unifiée	103 17	— 1886 3 0/0	414 50	— 2 ^e série 6 0/0	
Société Générale	456 50	Ouest	1085	Espagne extérieure 4 0/0	64 95	— 1894 2 1/2 0/0	376 75	— à lots	
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	462 50	Hongrois 4 0/0 or	8 95	CREDIT FONCIER	—	Suez 5 0/0	
Est-Algérien	585	Ouest-Algérien	600	Italien 5 0/0	79 20	Communes 1879	493	— 3 0/0	
— Obl. 3 0/0	429	— Obl. 3 0/0 nouv.	425	Portugais 4 1/2 0/0	165 50	Foncières. 3 0/0 1879	492	— 3 0/0	

Etude de M^e VERLET, notaire à Fontevault.

A VENDRE
Une Ferme

Située dans les Deux-Sèvres, près de Bressuire.
Contenance, 27 hectares environ.
Revenu par bail ayant encore sept ans de durée, 1,450 fr.
S'adresser à M^e VERLET, notaire.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS
Une Propriété
Située à Panvigne, commune de Villebernier, sur les bords de la Loire, comprenant :
Châlet et dépendances, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour le fermier.
Et 3 hectares 76 ares 43 centiares de terre et pré en dépendant. (Voir les affiches).
S'adresser à M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur.

A LOUER
MAISON neuve
AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.
S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 5.

A LOUER PRÉSENTEMENT
Grande et vaste Maison

A l'angle des rues Beaurepaire et de la Fidélité
Avec remise et écurie. Réparations au gré du locataire.
S'adresser à M. BARON, rue Beaurepaire, 14



Cycles Decauville

DE DERNIER MOT DE LA PERFECTION ET DU BON MARCHÉ

- Pr route (pneus Michelin ou autres) 450 »
- Pr course — — 500 »
- De dame — — 450 »
- L'Epatant — — 375 »
- Type officier qual. sup. creux 32 3/4 350 »
- Populaire, "Petit Bourg" — 300 »

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ GRATUITS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUBERT, dépositaire, rue du Temple, 5, SAUMUR

A VENDRE
Panier à 4 roues
Forme Duc
En très bon état.
S'adresser, 48, rue de Poitiers.

ON DEMANDE une femme de basse-cour de 35 à 45 ans.
S'adresser au bureau du journal

A dater de la Saint-Jean, le bureau de placement de M^{me} SÉCHET, fruitière, actuellement 47, rue Saint-Jean, sera transféré même rue, n° 39, maison RENÉ.

ON OFFRE, gratuitement, un logement très confortable, pour ménage sans enfants ou dame seule.
S'adresser au bureau du journal.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE
Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y adossé, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de servi et à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

SPECIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil

PRIMEURS, arrivages tous les jours

- Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts
- RHUM, importation directe, depuis..... 1 50
- SAMOS (recommandé) depuis..... 1 25
- MALAGA vieux..... 1 50
- FRONTIGNAN..... 2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clement), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.
Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du Dr BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

BICYCLETTES 1^{er} CHOIX

Garanties 2 ans sur facture

A CAOUTCHOUC CREUX Cadre allongé, billes partout, direction à billes, rayons tangents, renforcés et nickelés; pouvant porter un poids minimum de 100 kil. **225** fr.

A PNEUMATIQUE AU CHOIX Même modèle que ci-dessus. **290** fr.

A. HUBERT, CONSTRUCTEUR
Croix-Verte — SAUMUR

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES



SOCIÉTÉ
DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT RÉGIONAL

Maison IMBERT Fils

33, Rue d'Orléans-SAUMUR-1ue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon.. 1 fr. 50

Les verres sont repris à 0,40 | Les verres sont repris à 0,30

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

De 5 kilog., 1/2 kil., 1 fr. 10. De 10 kilog., 1/2 kil., 1 fr.

Modèles déposés des emballages
Les emballages sont repris aux prix facturés



Dépôt de la Société Laitière

Des Alpes Bernoises

Lait stérilisé — Crème stérilisée

Farine lactée.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

- FACTURES TOUS FORMATS
- CARTES D'ADRESSES
- ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
- TÊTES DE LETTRES
- CIRCULAIRES — ENVELOPPES
- AVIS DE TRAITES — MANDATS
- REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
- REGISTRES

- LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
- FAIRE-PART NAISSANCE
- CARTES DE VISITE
- AFFICHES — PROSPECTUS
- PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
- PRIX-COURANTS
- MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
- CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

RHUM Sainte-Luce, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)
Madère du Cap, depuis 1.50 —
Malaga vieux, depuis 1.75 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

La Marse.